

# ACC

AUTOMOTIVE CELLS Co



## Projet d'usine de production de batteries de Douvrin/Billy-Berclau



Synthèse du dossier de concertation

↘ Février 2021



Participez à la concertation,  
**VOTRE AVIS**  
**NOUS INTÉRESSE !**

[www.concertation-ACC-batteries.fr](http://www.concertation-ACC-batteries.fr)

Le projet de la société ACC sur le site de Douvrin/Billy-Berclau consiste à construire une usine de production de cellules et modules de batteries pour les véhicules électriques, à côté du site PSA de Douvrin, à cheval sur les communes de Douvrin et de Billy-Berclau, dans le Pas-de-Calais, au sein du Parc des industries Artois Flandres.

Ce document présente les informations sur le projet et sur la concertation qui est organisée du jeudi 25 février au vendredi 23 avril 2021 inclus. Vous pouvez retrouver le dossier de concertation complet et donner votre avis sur le site [www.concertation-ACC-batteries.fr](http://www.concertation-ACC-batteries.fr).

## Le mot des garants



La concertation préalable est une démarche d'information et de participation du public, obligatoire sur les grands projets qui ont un impact sur l'environnement. C'est la Commission nationale du débat public, autorité indépendante, qui a décidé des modalités de cette concertation. Elle a nommé deux garants pour garantir à chacun.e qu'il elle pourra être informé.e et participer à l'élaboration de la décision publique (article 7 de la Charte de l'Environnement, Constitution française).

Pour nous contacter  
06 76 95 77 13 ou 07 49 59 30 13

Anne Girault :  
[anne.girault@garant-cndp.fr](mailto:anne.girault@garant-cndp.fr)

Etienne Ballan  
[etienne.ballan@debat-cndp.fr](mailto:etienne.ballan@debat-cndp.fr)

Toute personne peut s'adresser aux garants sur le déroulement de la concertation, l'accès aux documents, la participation en ligne, le déroulement des réunions, etc. Les garants peuvent également aider les personnes à exprimer leur point de vue et à se faire entendre si elles éprouvent des difficultés particulières.

Plus d'information sur la CNDP :  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

## 1 Qui est ACC, porteur du projet ?

Le projet est porté par une co-entreprise formée par Saft et le groupe PSA

A l'été 2020, Saft, PSA et Opel ont créé une co-entreprise, ACC (Automotive Cells Company) qui porte le projet de Douvrin/Billy-Berclau. Saft apporte son expertise en matière de recherche et développement et d'industrialisation des batteries, et le Groupe PSA sa connaissance du marché automobile et son expérience de la production en grande série.

Le projet d'ACC fait partie du groupe de "projets importants d'intérêt européen commun" (PIIEC) approuvé et lancé par la Commission européenne en décembre 2019 (17 entreprises de 7 Etats membres) : les PIIEC sont des projets de recherche innovants avec des intérêts stratégiques élevés ; en approuvant un PIIEC, l'Union européenne autorise les Etats à subventionner des projets industriels.

## 2 Pourquoi produire des batteries pour les véhicules électriques en France ?

Que peut-on attendre des véhicules électriques ? Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> pour lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air, réduire le bruit du trafic automobile

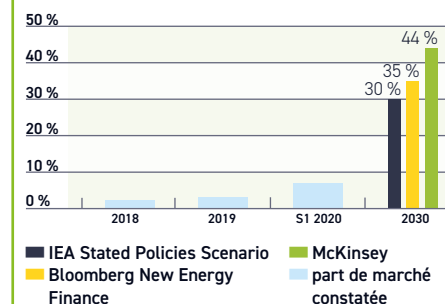
### Le véhicule électrique au service de la lutte contre le changement climatique

Contre le changement climatique, les Etats souhaitent agir dans le secteur des transports, première source des émissions de gaz à effet de serre en France, et le développement des véhicules électriques est un moyen essentiel pour cela. Plusieurs études montrent que la part de ces véhicules devrait croître rapidement d'ici 2030 : le projet s'inscrit donc dans un cadre français et européen très favorable.

### Une question de souveraineté industrielle

Aujourd'hui, les batteries représentent environ 35 % du coût total du véhicule, d'une part, et, d'autre part, le marché des batteries pour véhicules électriques est dominé par les fabricants asiatiques : les entreprises présentes en Europe ne produisent que 3 % des batteries mondiales.

### Part de marché des véhicules électriques en Europe à l'horizon 2030



source : IEA Stated Policies Scenario, McKinsey, Bloomberg Energy Finance

Il est donc crucial d'abord de pouvoir **baïsser le coût des batteries** : cela passe par une production massive et par des évolutions technologiques. Et la création d'un acteur européen majeur, en réduisant les distances

de transport des batteries, diminuera leur **empreinte environnementale** sur toute leur durée de vie.

Maîtriser la chaîne de production des batteries s'avère donc stratégique : pour retrouver une **souveraineté industrielle de l'Europe** dans le

domaine de la mobilité électrique, contribuer à atteindre les objectifs de transition énergétique et de mobilité décarbonée, travailler sur l'empreinte carbone des batteries depuis leur production jusqu'à leur recyclage, et renforcer la place de la filière automobile française dans la compétition mondiale.

### 3 Quel déroulement général pour le projet d'ensemble ACC ?

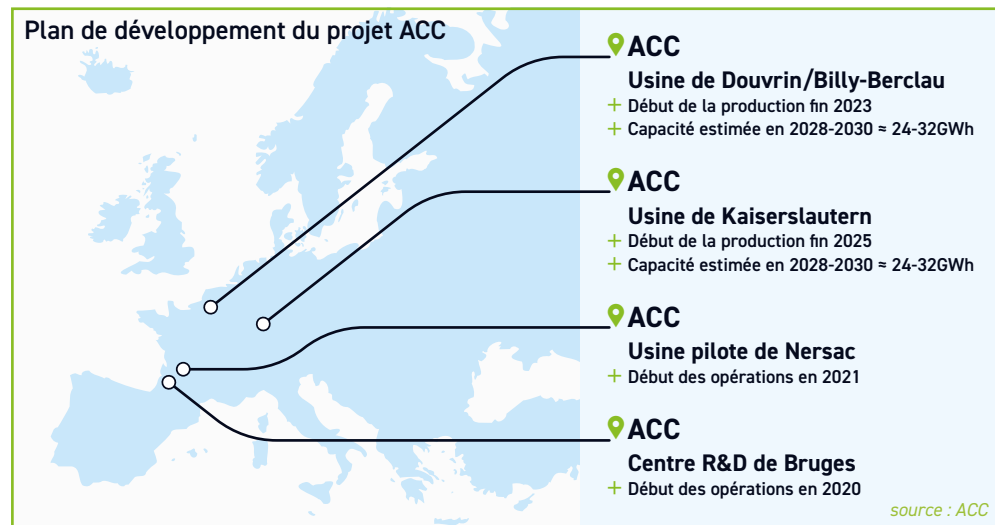
Le projet d'ACC se décline en trois grandes phases :

Une étape de recherche et développement avec la construction, en Nouvelle Aquitaine, d'un centre de R&D à Bruges près de Bordeaux (33) et d'une usine pilote à Nersac, près d'Angoulême (16) ;

La construction d'une seconde usine de production de batteries en Allemagne à Kaiserslautern à partir de 2025.

A l'horizon 2030, avec un investissement total de près de 5 milliards d'euros, cela permettra de produire des batteries pour **un million de voitures par an**.

La construction de l'usine de production de batteries à Douvrin/Billy-Berclau dans la région Hauts-de-France, avec un premier bloc d'une capacité d'au moins 8 GWh en 2023, puis entre 2023 et 2028 la construction progressive des 2 ou 3 autres blocs ;



## 4 En quoi consiste le projet d'usine de Douvrin/Billy-Berclau ?

Le projet consiste à produire des cellules et modules pour les batteries de véhicules électriques, sur un site industriel existant, après un chantier de 18 mois environ, pour une production démarrant en 2023

### La batterie électrique

Une batterie est un peu comme une poupée russe : à la base, on trouve une cellule qui contient des électrodes, ces cellules sont assemblées dans un module, plusieurs modules sont assemblés par le constructeur automobile pour fabriquer le "pack batterie" qui équipera chaque véhicule, avec des tailles et des formes différentes.

### L'usine de Douvrin/Billy-Berclau

L'usine de Douvrin/Billy-Berclau produira des cellules et des modules de batteries au **lithium-ion**, dont la technique est déjà bien connue depuis plusieurs décennies : cette technologie présente le meilleur rapport entre l'énergie stockée, le poids de la batterie et son coût.

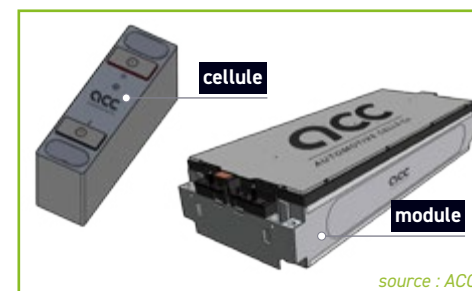
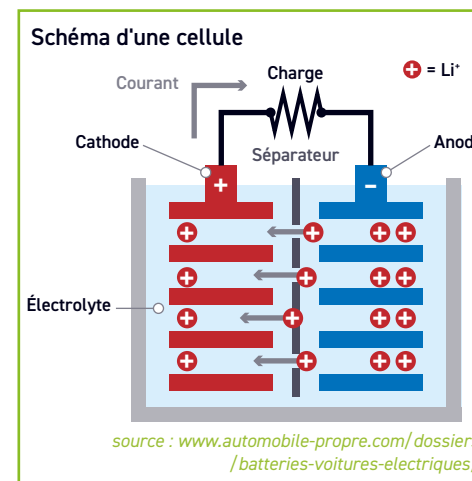
Par rapport aux usines actuelles, les procédés de fabrication de l'usine ACC pour le premier bloc seront innovants, basés sur les travaux de recherche et développement et testés à l'usine pilote de Nersac. Ils utiliseront des matériaux déjà connus et maîtrisés, en particulier dans des usines de Saft.

Le projet d'usine ACC de Douvrin/Billy-Berclau a pour objectif industriel de répondre à ses clients principalement européens, et en particulier au besoin de PSA (Peugeot, Citroën, etc.) de disposer de modules de batteries pour la prochaine génération de ses véhicules électriques, prévue en 2023.

### Son intégration au sein du Parc des industries Artois-Flandres

L'usine est prévue sur un site industriel existant utilisé par PSA pour la fabrication de moteurs thermiques. Pour cela, PSA utilisera moins d'espace pour son usine, pour permettre à ACC de s'installer sur une surface de 34 ha avec :

La construction de nouveaux bâtiments destinés à accueillir les blocs de production (jusqu'à 4 blocs à terme si la demande le justifie) ;



- La création d'une nouvelle sous-station électrique par ACC pour se raccorder à une ligne existante ;
- L'installation et la mise en exploitation des lignes de production, et les services logistiques associés.

Il ne sera pas nécessaire de créer de nouvelles voiries pour accéder au site.

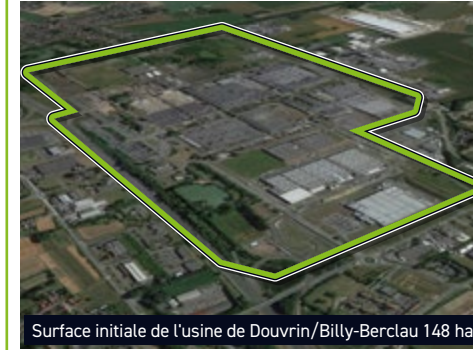
**Le chantier de construction**

Le chantier est prévu pour une durée de 18 mois, et devrait mobiliser en moyenne 400 personnes en 2022 et 2023.

**Le début de la production**

La production pourrait démarrer au 2<sup>ème</sup> semestre 2023, avec une capacité d'au moins 8 GWh dans un premier temps soit l'équivalent de l'équipement de 100 000 véhicules / an, puis de 16 GWh, pour atteindre 24 GWh à terme en 3 blocs, fin 2029.

**Les terrains de la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE**

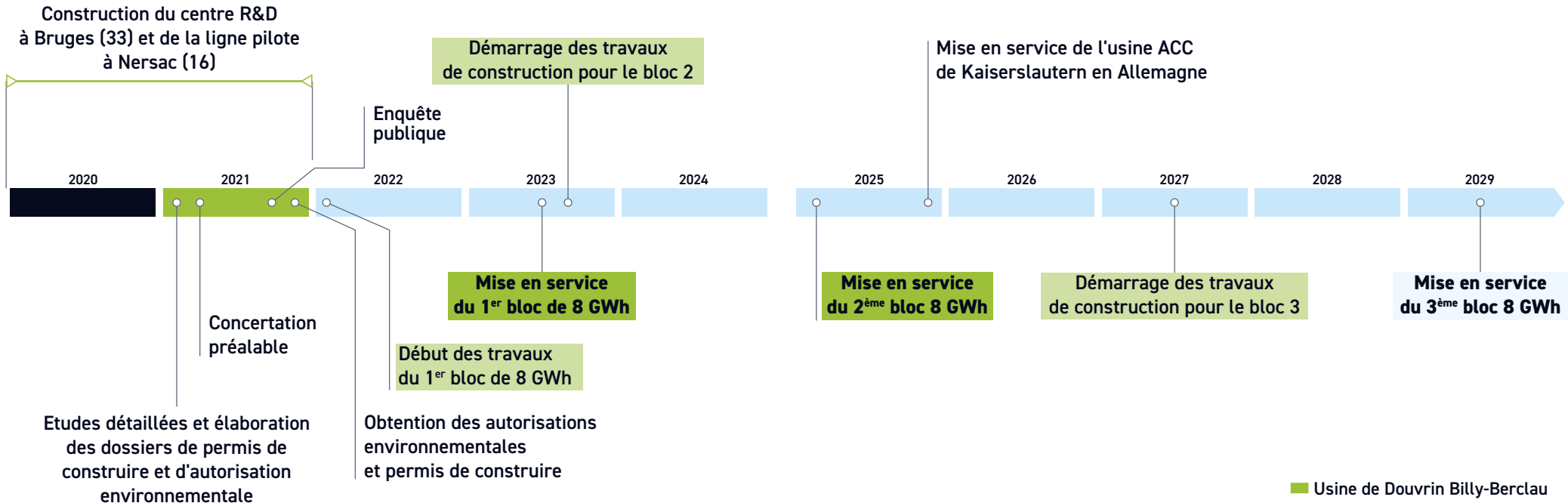


Surface initiale de l'usine de Douvrin/Billy-Berclau 148 ha.



Superficie disponible pour ACC 34 ha.

**Calendrier (prévisionnel, donné à titre indicatif)**



## 5 Quels sont les effets potentiels de l'usine sur l'environnement ?

Les effets potentiels du projet ont fait l'objet de premières évaluations

L'usine ACC de Douvrin/Billy-Berclau va s'installer sur un site industriel existant, **sans consommation d'espace naturel ou agricole.**

Ses autres impacts ont été estimés.

Un diagnostic "**faune-flore**" a montré la présence d'espèces protégées pour lesquelles des mesures d'évitement et, le cas d'échéant, des mesures compensatoires, seront mises en œuvre.

Ensuite, la consommation **d'eau** sera plutôt faible et il n'y aura pas de rejet d'eau industrielle dans les réseaux extérieurs au site. Tous les rejets d'eau seront surveillés régulièrement.

Pour la consommation **d'énergie**, ACC cherchera à réduire la consommation, et étudie la possibilité de produire des énergies renouvelables sur le site même.

**Quant à la qualité de l'air**, les impacts principaux sont les émissions liées aux

solvants utilisés dans le procédé industriel : ces émissions resteront discontinues, contrôlées et inférieures, dans tous les cas, aux niveaux prévus par la réglementation.

Pour **le bruit**, le bâtiment n'occasionnera pas de nuisance supplémentaire ; le bruit lié à la circulation des camions (environ 30 par jour pour l'approvisionnement et 10 en sortie), au poste électrique et aux équipements annexes reste en-dessous des seuils réglementaires.

L'usine produira des **déchets** "classiques", des déchets liquides (avec des solvants) et solides (métaux notamment), pour lesquels les filières de traitement existent. ACC s'est fixé un taux ambitieux pour le recyclage des déchets, soit 90 %. Pour les batteries elles-mêmes, le recyclage en fin de vie est de la responsabilité des constructeurs automobiles. Toutefois, ACC travaille pour permettre leur recyclage futur, en utilisant des matériaux recyclables et en concevant des batteries faciles à démonter et à réparer.

## 6 Quelles matières seront employées pour les batteries, et d'où viendront-elles ?

La fabrication des cellules utilise des matériaux variés, parmi lesquels du nickel, du cobalt, du lithium, 3 métaux parfois vus comme "stratégiques", dont l'approvisionnement sera particulièrement cadré et surveillé par ACC

Le cobalt, le lithium et le nickel seront achetés par des fournisseurs qui s'approvisionneront selon les spécifications qu'ACC aura définies. Les équipes Achats d'ACC travaillent à la rédaction d'une charte "achats responsables", se basant sur :

↘ un cahier des charges avec des critères stricts sur les aspects environnementaux, sociaux et sociétaux ;

↘ la sélection de fournisseurs reconnus sur des standards de qualité internationaux, jouissant d'une expérience dans le domaine ;

↘ la mise en place d'un mécanisme d'audit par des tiers de confiance.

ACC travaille enfin sur des technologies permettant d'assurer la traçabilité complète des matériaux entrant dans la composition de ses cellules et la fiabilité de cette traçabilité.

## 7 Quels sont les risques liés au projet ? Comment sont-ils maîtrisés ?

L'usine sera une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et SEVESO seuil bas

L'objectif d'ACC est de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement et de sécurité industrielle, **dès la conception des bâtiments et des procédés industriels.** Pour cela, ACC a fait l'analyse des "meilleures techniques disponibles" : ce sont les techniques de production qui limitent au maximum l'impact et les émissions sur l'environnement, voire qui les diminuent par rapport aux autres techniques existantes.

L'usine sera une **installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), classée Seveso seuil bas** en raison des quantités stockées d'oxydes métalliques (mélange de métaux).

Comme le prévoit la réglementation, ACC conduit une **étude de dangers** afin de déterminer la nature des risques, leur potentielle gravité et les mesures à mettre en place pour assurer la sécurité industrielle. Cette étude sera remise avec la demande d'autorisation environnementale.

La première partie de l'étude de dangers a mis en lumière les risques suivants : départ de feu, surpression et déversement accidentel. Pour chacun de ces risques potentiels, des mesures sont prévues, qui portent sur des moyens à la fois techniques et organisationnels : murs coupe-feu, enceintes closes, systèmes de sécurité active et passive, calcul du besoin en eau, accessibilité des services de secours,

contrôle périodique des installations, actions de sensibilisation, formation du personnel et des pompiers présents sur site à la typologie des risques spécifiques à l'usine, aux différentes mesures de sécurité préventives ou curatives, etc. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est associé à l'élaboration de la conception de l'usine ainsi qu'à l'élaboration de la politique de prévention des accidents d'ACC.

## 8 Quelles sont les retombées potentielles pour le territoire ?

Des retombées pour l'emploi, l'économie locale et le tissu industriel du territoire

Le projet d'usine ACC de Douvrin/Billy-Berclau représente une opportunité de revitalisation économique importante pour son territoire d'accueil et s'inscrit dans la dynamique collective "Rev3, la Troisième Révolution Industrielle" engagée par les Hauts-de-France et dans la mutation industrielle de la région.

L'arrivée d'ACC sur le Parc des industries Artois-Flandres constitue une opportunité sociale et économique en particulier pour la transition de l'industrie automobile des véhicules thermiques vers les véhicules électriques.

Après le chantier de construction de l'usine, le site pourrait ensuite représenter entre 1 400 et 2 000 emplois directs en 2030. Il s'agit à ce stade d'estimations, le nombre dépendra de la compétitivité réelle d'ACC et du niveau

du marché automobile européen, impactant directement la demande en batteries et le volume de production. A cela s'ajoutent les sous-traitants et fournisseurs.

Pour s'y préparer ACC travaille, en concertation avec les pouvoirs publics et les acteurs de la formation, au lancement de formations aux différents métiers pour former et certifier les futurs collaborateurs.

Le projet pourra contribuer également à l'émergence d'une filière de recyclage des batteries.

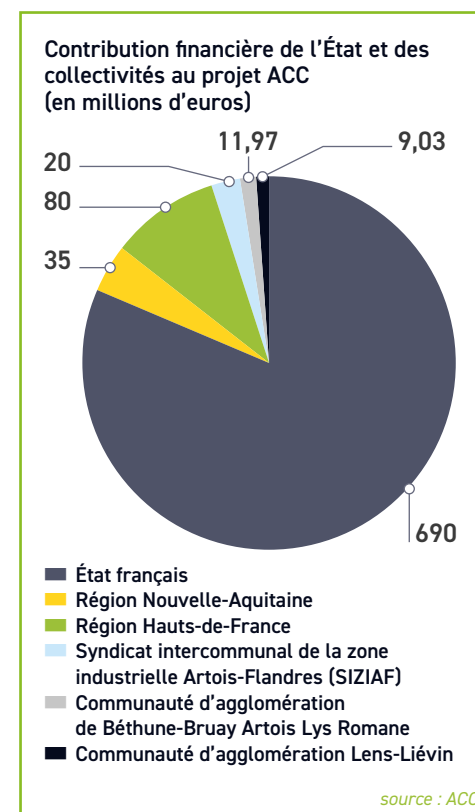
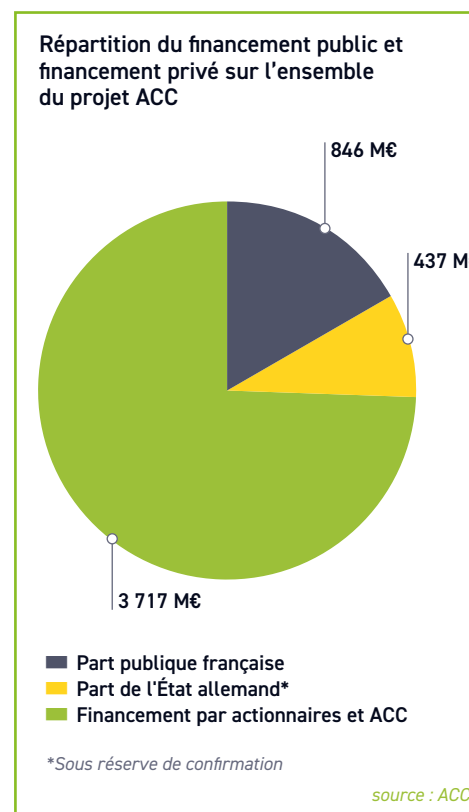
ACC devrait enfin contribuer de façon significative en termes de rentrées fiscales et de cotisations sociales aux niveaux local, régional et national.

## 9 Quel est le montant de l'investissement ? Comment est-il financé ?

Le projet est financé par ACC et par des financements publics (Etat, collectivités territoriales)

Le montant total de l'investissement en France et en Allemagne d'ici 2030 est d'environ 5 milliards d'Euros. Pour le projet d'usine de Douvrin/ Billy-Berclau, le montant des investissements est estimé à plus de

2 milliards d'euros. La construction du premier bloc de 8 GWh de l'usine devrait représenter un investissement d'environ 500 à 600 M€.



# 10 Comment s'informer et donner son avis sur le projet ?

Pour tout savoir sur la concertation, rendez-vous sur le site [www.concertation-ACC-batteries.fr](http://www.concertation-ACC-batteries.fr)

Du jeudi 25 février au vendredi 23 avril 2021 inclus, le projet de Douvrin/Billy-Berclau fait l'objet d'une concertation avec le public sur :

- son opportunité : **faut-il le faire ?**
- ses objectifs : **pourquoi le faire ?**
- ses grandes caractéristiques : **comment le faire ?**

Cette concertation est menée sous l'égide de deux garants nommés par la Commission nationale du débat public.

Une série de rencontres est prévue dans le cadre de cette concertation, dans le respect des règles sanitaires qui seront en vigueur (horaires, capacité des salles, gestes barrière, etc.). Les rencontres sont ouvertes à tous, certaines sur inscription préalable pour des raisons techniques (webinaires).

- Une réunion publique d'ouverture de la concertation, à Billy-Berclau, mercredi 10 mars 2021 ;
- Un atelier sur les thèmes des compétences-formation, à Béthune, jeudi 25 mars 2021 ;
- Une réunion publique sur la sécurité industrielle, à Douvrin, mercredi 7 avril 2021 ;
- Une série de trois webinaires nationaux sur les thèmes de la mobilité électrique (mardi 16 mars 2021), de la politique industrielle en faveur de la mobilité électrique (mardi 30 mars 2021) et des impacts environnementaux des batteries (mardi 13 avril 2021) ;
- Un webinaire régional sur les thèmes de l'emploi et du tissu industriel dans les Hauts-de-France, lundi 15 mars 2021 ;

- Des rencontres de proximité au plus près de vos lieux de vie du quotidien (marchés, centres commerciaux...);
- Un débat sur une émission TV ou radio régionale ;
- Une réunion publique de restitution, à Lens, mardi 20 avril 2021.

En raison des évolutions régulières des mesures sanitaires gouvernementales, ce programme peut être amené à évoluer, n'hésitez pas à vérifier sur le site [www.concertation-ACC-batteries.fr](http://www.concertation-ACC-batteries.fr) le jour, le lieu et l'horaire de la rencontre à laquelle vous souhaitez participer. Rendez-vous également sur ce site internet pour poser vos questions et donner votre avis.

À l'issue de la concertation, le bilan des garants rendra compte de son déroulement et des arguments échangés ; ensuite, ACC annoncera s'il poursuit le projet et les mesures qu'il prendra pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Si ACC décide de poursuivre le projet, après une instruction par tous les organismes concernés et une enquête publique sur un projet plus détaillé, le préfet du Pas-de-Calais pourra donner l'autorisation d'exploiter.



[www.concertation-ACC-batteries.fr](http://www.concertation-ACC-batteries.fr)